



ANF – ASSOCIATION NEUCHATELOISE DE FOOTBALL

Commission technique et des Juniors

Modalités et directives Saison 2009-2010 Tour printemps 2010

Préambule

Le règlement des juniors de l'ASF, édition 2006, fait foi (à consulter sur [www.football.ch/ASF/documentation/Règlements et formulaires](http://www.football.ch/ASF/documentation/Règlements_et_formulaires)). Les dispositions du règlement des juniors sont valables pour tous les joueurs en âge junior. Ceux-ci sont répartis comme suit :

- Football juniors : juniors A et B(foot à 11)
- Préformation : juniors C et D(foot à 11 et à 9)
- Football des enfants : juniors E et F. (foot à 7 et à 5)

répartition des classes d'âge / ASF/juin 2009

- Joueurs juniors A/01.01.1990 - 31.12.1992
-
- Joueurs juniors B/01.01.1993 - 31.12.1994
-
- Joueurs juniors C/01.01.1995 - 31.12.1996
-
- Joueurs juniors D/01.01.1997 - 31.12.1998
-
- Joueurs juniors E/01.01.1999 - 31.12.2000
-
- Joueurs juniors F/01.01.2001-31.12.2002

Sous la dénomination de « joueurs » et « juniors », la dénomination de « joueuses » et « juniors filles » est comprise.

Composition des groupes, calendrier, coupe et championnat

Conformément à l'art. 25, ch. 2 du règlement des juniors ASF, il ne peut être recouru contre les décisions touchant la formation des groupes, l'administration et le déroulement du championnat. Pour le tour de printemps, seuls les résultats du tour précédent sont pris considération, sauf cas exceptionnels.

Veillez vous référer à la grille définitive des matchs de coupe et championnat du 06.02.2010/rg. Aucune demande de congé ne sera accordée durant la période du championnat. Merci d'en tenir compte aussi lors de l'organisation de vos tournois.

Catégories

1. Coca Cola juniors League A – B – C

Selon les directives du DT de l'ASF et prescriptions d'exécution de l'ANF/ version août 2009.

Relégation de la CCJL A, B, C dans les groupes cantonaux – 1^{er} degré.

Gérance des groupes 7 : juniors A par l'ANF, juniors C et B par l'AFF.

2. Juniors A – B – C- remarques générales

Les groupes du 1^{er} degré sont réservés à des équipes qui visent l'ascension en CCJL. Une équipe du 1^{er} degré, déjà représentée en CCJL A – B – C (club/ groupement) ne peut pas être promue, sauf si elle remplace l'équipe reléguée du même groupement.

Les matchs de juniors A – B – C se déroulent le samedi après-midi, sauf accord entre les deux clubs.

Les juniors A/B qui évoluent ponctuellement avec les actifs peuvent également jouer dans leur catégorie en juniors cantonaux.

Les juniors qui évoluent en CCJL peuvent également jouer dans leur catégorie en juniors cantonaux

Les juniors d'un groupement peuvent jouer dans toutes les équipes du groupement dans leur catégorie respective.

2.1. Juniors « A » - 17 équipes

Match aller-retour – match de barrage entre les deux premiers des groupes 1 et 2 pour la promotion en CCJL A. Le vainqueur est promu en CCJLA.

2.2 Juniors « B » - 22 équipes

Match aller-retour dans les groupes 1 et 2- matchs aller seulement dans le groupe 3 – le premier du groupe 1 est promu en CCJL B.

2.3. Juniors « C » - 27 équipes

Match aller-retour dans les groupes 1,2 et 4. Matchs aller seulement dans le groupe 3. Le premier du groupe 1 est promu en CCJL C.

3. Juniors D et E - remarques générales.

Dans ces deux catégories, **il n'y a pas de titre de champion au terme du championnat.**

Concernant les dimensions des terrains, voir sur le site de l'ANF sous

[www.football.ch/ANF/Football des juniors/ règlements/](http://www.football.ch/ANF/Football%20des%20juniors/r%C3%A9glement) marquage des terrains D et E

3.1 Juniors « D » - 55 équipes (foot à 9)

Matches aller seulement dans tous les groupes, sauf le groupe 5. .

Participation du Team ANF M12, à titre d'essai durant la saison 2009-2010, avec convention spécifique entre les clubs concernés (Montagnes neuchâteloises) et l'ANF.

Obligation aux clubs de jouer sur le terrain en longueur (16m – 16m).

Les matchs se joueront en priorité le samedi matin.

Possibilité de jouer le vendredi soir. Pour le samedi après-midi, les matchs ne pourront être joués qu'avec l'accord de l'adversaire.

Exception : pas besoin de l'accord de l'adversaire pour fixer un match en début d'après-midi lors de l'organisation d'un tournoi/animation en juniors F.

Tous les matchs sont arbitrés par des arbitres du service d'arbitrage juniors D.

Rappel

a) Les buts sont fixés au sol ou lestés. L'arbitre ne commencera pas le match si tel n'est pas le cas.

b) Seuls les entraîneurs et les joueurs remplaçants prennent place sur le banc, respectivement le long de la ligne de touche. **TOUTES les autres personnes** doivent impérativement se trouver **derrière les barrières**. Aucune personne n'est admise derrière les buts, dans les 16 m.

c) Le marquage et les dimensions des terrains sont à respecter (selon directives ASF et ANF). Des contrôles seront effectués et les fautifs sanctionnés.

Participation obligatoire au championnat officiel en salle durant la pause hivernale.

3.2 Juniors « E » - 63 équipes (foot à 7)

Arbitrage : par les clubs, ou selon concept ANF par des candidats arbitres pour jun. D.

Les passeports sont obligatoires pour tous les joueurs (depuis le 18 octobre 2009).

Aucun joueur ne pourra jouer si le club n'est pas en possession de son passeport !

Des contrôles seront effectués.

Cartes de matchs : les cartes officielles des matchs pour juniors E (= rapport de match) doivent être dûment remplies et envoyées par le club recevant le jour du match en courrier A pour parvenir le mardi qui suit à l'ANF.

A défaut, le club recevant sera pénalisé d'une amende de Fr. 20.- En cas de récidive, Fr. 50.-

Rappel

a) Les buts sont fixés au sol ou lestés. L'arbitre ne commencera pas le match si tel n'est pas le cas.

b) Le marquage et les dimensions des terrains sont à respecter (selon directives ASF et ANF). Des contrôles seront effectués et les fautifs sanctionnés.

4 Juniors « F » - 50 équipes (foot à 5)

Tournois/animations selon grille spécifique publiée sur le site www.football.ch

Les équipes qui participent aux tournois/animation selon le calendrier en respectent les modalités.

Autres prescriptions

Conditions pour avancer un match

Un changement de date n'est possible que pour **avancer un match**.

Les conditions sont les suivantes :

- obtenir l'accord de l'adversaire
- informer l'ANF au minimum 14 jours avant la nouvelle date au moyen du formulaire adéquat (fax 032 853 22 48). Pour un gain de temps, un formulaire rempli séparément par chaque équipe est accepté. Un match fixé au samedi et avancé au vendredi n'est pas soumis à une demande. **Passé ce délai de 14 jours, il ne sera plus possible de changer de date.**

Dans toutes les catégories, un match ne peut en aucun cas être reporté à une date ultérieure.

Modalités en cas d'égalité

En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes pour la désignation d'un champion de groupe ou pour la désignation d'un relégué, le règlement de jeu de l'ASF, art. 7, est applicable, soit :

Pour établir le classement des équipes d'un groupe, sont déterminants :

- le nombre de points acquis
- la meilleure différence de buts
- le plus grand nombre de buts marqués
- la différence de buts marqués dans les matchs entre les équipes concernées qui sont à égalité de points
- le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur »
- le classement du fair-play
- le tirage au sort

Si, par la suite de conditions défavorables ou pour d'autres motifs, le championnat devait être interrompu, les équipes reléguées ou promues le seront sur la base des classements établis au moment de l'arrêt du championnat.

Matchs renvoyés

Renvois pour terrain impraticable (Jun. A à E)

Vous envisagez le renvoi d'un match (uniquement pour terrain impraticable !) :

Informez au plus vite la permanence ANF au 079 237 19 709.

Le responsable ANF pourra venir inspecter ou faire inspecter le terrain et, le cas échéant, proposer d'inverser l'ordre de la rencontre.

Le club qui a obtenu l'autorisation du renvoi de la part du responsable ANF doit immédiatement :

- 1) aviser son adversaire par tél.. et tenter **d'inverser la rencontre** (aller jouer le match chez lui)
- 2) si l'inversion n'est pas possible, **lui indiquer directement la nouvelle date du match** (lequel doit se jouer **dans les 10 jours** qui suivent la date du renvoi)
- 3) **aviser l'arbitre par téléphone.**
- 4) **confirmer jusqu'au mardi à 14h00 la nouvelle date à l'ANF** au moyen du formulaire « **refixation de match renvoyé** » – par fax 032 853 22 48 ou par e-mail à : anf@football.ch
- 5) En cas de nouveau renvoi, le match sera obligatoirement fixé à la semaine suivante.

Renvois intempestifs

Les clubs, dont les renvois en juniors A, B, C et D n'ont pas fait l'objet d'une demande préalable écrite à la Commission technique et Juniors ou n'ont pas respecté la marche à suivre, seront amendés de Fr. 100.- et, en cas de récidive, de Fr. 200.-. Le forfait peut même être prononcé en plus de l'amende.

La Commission technique et Juniors de l'ANF se réserve le droit de modifier lesdites modalités et le calendrier et de les adapter selon ses besoins.

Fair Play/ be tolerant

Les joueurs, entraîneurs et dirigeants se réfèrent aux chartes fair-play en vigueur au sein de l'Association.

Concept ASF « be-tolerant » : les équipes les moins bien classées selon la compétition Fair-play Jean Ceschini des catégories C, B et A seront désignées par la CT et Juniors et la Commission d'arbitrage, au début de chaque tour. 3 matchs par tour sont organisés.

En juniors A, B et C, le capitaine de chaque équipe doit aller, à la fin du match, signer, en toute liberté, le rapport « Fair Play » établi par l'arbitre.

Cas non prévus

Les cas non prévus par les présentes modalités/directives seront tranchés par la Commission technique et Juniors dans le respect de l'équité sportive, du fair-play et en regard des prescriptions réglementaires **et des présentes directives.**

CT et Juniors ANF

Les Hauts-Geneveys, le 1^{er} mars 2010
